

Décision Générale colonial

Décision n° 789 17 aout 1951

n° 789 17

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 août 1951
Numéro JO n° 10 du 01/09/1951	Date du numéro 1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Touz (Yves) est engagé en qualité de pilote auxiliaire, à titre essentiellement précaire et révocable, pour compter du 1er août 1951. ; Il percevra une solde journalière de mille trois cent cinquante francs exclu sive de toutes indemnités,